

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois du mois d'avril, à vingt heures, en application des articles L.2121-10, et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, en séance publique, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHALAIS, sous la présidence de Monsieur Olivier BLANCHETON, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **19**

Présents : **18**

Votants : **19**

Date de convocation : **10/04/2026**

Présents : BLANCHETON Olivier, SAINT-LOUPT Muriel, CHANTEL Richard, LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie, BERTON Frédéric, CHARIERAS Béatrice, NEVEU Jérôme, PLOUCHARD Florence, PLOUCHARD Marc, ROBINEAU Christelle, RABOUTÉ Yannick, FAUVE Jennifer, RENARD Antoine, MALAN Laetitia, CHARBONNIER Dylan, CONTAMINE Noémie, MOTY Joël, RIET Laetitia

Absents/Excusés : CLAËS Marie

Pouvoirs : CLAËS Marie à RIET Laetitia

Madame LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil

Délibération : 27/2026

Objet : Logiciels métiers du secrétariat de mairie - Changement de prestataire

Rapporteur : ROBINEAU Christelle

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les logiciels métiers utilisés par les agents de la Mairie, comptabilité, ressources humaines paies, état-civil, élections, etc. sont actuellement hébergés par la Société BERGER-LEVRAULT, et datent d'une gamme développée en 2009 par ladite société.

Le contrat en cours arrive à échéance au 31/12/2026. Il est proposé au Conseil municipal de changer de prestataire pour les logiciels métiers du secrétariat de Mairie.

En décembre 2025, la société JVS-MAIRISTEM a fait une présentation sa gamme de logiciels avec un seul abonnement annuel tout inclus : HORIZON INFINITY.

Ce changement est envisagé pour la qualité des logiciels avec des programmes plus adaptés et un gain de temps de traitement.

L'accès à la gamme logicielle est réalisé à l'aide d'une plate-forme en ligne tout-en-un (Cloud) et est accessible depuis un ordinateur connecté à internet.

Cela simplifiera notamment le travail de la responsable de l'hôtel communal qui pourra saisir la comptabilité à distance sans avoir l'obligation d'être détachée en Mairie.

Cela représentera un gain de temps et d'efficacité. Les sauvegardes des données ne sont plus locales (serveur en mairie), mais sont déportées sur 2 datacenters situés en France (obligation pour les administrations françaises), et sont synchronisées instantanément.

Comparatif des coûts annuel :

BERGER-LEVRAULT « MAGNUS »	JVS-MAIRISTEM « HORIZON INFINITY
Abonnement annuel tout inclus pour engagement de 3 ans : 12 844.68 € HT (hors révision indice Syntec)	Abonnement annuel tout inclus pour engagement de 3 ans : 7 722 € HT (hors révision indice Syntec)
Contrat de suivi progiciels comptabilité / paie : 1 982.09 € HT	Horizon Infinity abonnement annuel : 2 124 € HT
Contrat de suivi progiciels données générales : 2 299.47€ HT	Horizon Infinity logiciels complémentaires : 450 € HT
TOTAL : 4 281.56 € HT annuel Berger-Levrault	Horizon Infinity licence (1 seul fois) : 175 € HT
	TOTAL : 2 574 € HT annuel JVS

Calendrier de mise en service et facturation à venir par JVS-MAIRISTEM :

01/09/2026 : Démarrage de l'offre HORIZON INFINITY avec reprise des données des budgets

Facturation 2026 : 175 € licence + 800 € coût de la reprise des données BL sur JVS par ATD 16

01/09/2026 au 31/12/2026 : Période de doublonnage des contrats BERGER-LEVRAULT et JVSMAIRISTEM. Conclusion du contrat pour une durée de 3 ans avec JVS à compter du 1er septembre 2026. L'année 2026 étant due à la société BERGER LEVRAULT, la société JVS ne facturera ses logiciels qu'à compter du 1er janvier 2027. Pour une mise en service pour septembre 2026.

Facturation en 2027 de la 1ere anuité du contrat du 01/09/2026 au 31/08/2027 : 2 574 € contrat HORIZON INFINITY + Adhésion « Appui logiciels métiers JVS » par ATD16 : 1 063 € cotisation annuelle

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
À 18 voix « pour » et 1 « abstention »

- **DECIDE** de retenir la proposition faite par la Société JVS-MAIRISTEM annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à dénoncer le contrat avec la Société BERGER-LEVRAULT arrivant à échéance au 31/12/2026 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessitant le changement et le contrat d'engagement avec « HORIZON INFINITY » Société JVS-MAIRISTEM à compter du 1er septembre 2026
- **OUVRI**R les crédits au budget primitif

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE A CHALAIS, le jour, mois et an que dessus.

Secrétaire de Séance

LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie



Le Maire,
Olivier BLANCHETON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Département de la Charente

MAIRIE DE CHALAIS

Registre des Délibérations

Séance du jeudi 23 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois du mois d'avril, à vingt heures, en application des articles L.2121-10, et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, en séance publique, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHALAIS, sous la présidence de Monsieur Olivier BLANCHETON, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

Date de convocation : 10/04/2026

Présents : BLANCHETON Olivier, SAINT-LOUPT Muriel, CHANTEL Richard, LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie, BERTON Frédéric, CHARIERAS Béatrice, NEVEU Jérôme, PLOUCHARD Florence, PLOUCHARD Marc, ROBINEAU Christelle, RABOUTÉ Yannick, FAUVE Jennifer, RENARD Antoine, MALAN Laetitia, CHARBONNIER Dylan, CONTAMINE Noémie, MOTY Joël, RIET Laetitia

Absents/Excusés : CLAËS Marie

Pouvoirs : CLAËS Marie à RIET Laetitia

Madame LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil

Délibération : 28/2026

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2026 POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

RAPPORTEUR : PLOUCHARD MARC

Vu le compte administratif 2026 de l'assainissement collectif,

Vu la délibération d'affectation des résultats du compte administratif 2026,

Vu les réunions de la commission des finances les 7 avril 2026 dernier,

Le budget primitif de l'assainissement collectif pour 2026 se présente ainsi :

1/ Section de fonctionnement : 117 653€

2/ Section d'investissement : 602 894.86 €

Conformément à l'article L. 1612-2 du C.G.C.T.,

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
À l'unanimité

APPROUVE le Budget Primitif 2026 pour l'assainissement collectif tel que présenté dans les documents ci-joints.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE À CHALAIS, le jour, mois et an que dessus.

Secrétaire de Séance
LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie

Le Maire,
Olivier BLANCHETON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.




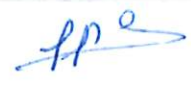

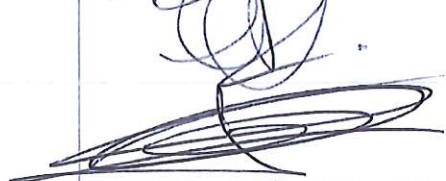




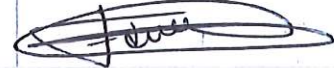


ARRETE ET SIGNATURES

COMMUNE DE CHALAIS - BUDGET ASSAINISSEMENT CHALAIS

Présentation	Votes
Présenté par le Maire, A Chalais, le 23/04/2026 Le Maire	Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de membres présents : 18 Nombre de suffrages exprimés : 19
Délibération	Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0
Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire. A Chalais, le 23/04/2026	

Les membres du Conseil Municipal,

Date de convocation : 10/04/2026

Signataire	
BLANCHETON Olivier	
SAINT-LOUPT Muriel	
CHANTEL Richard	
LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie	
BERTON Frédéric	
CHARIERAS Béatrice	
NEVEU Jérôme	
PLOUCHARD Florence	
PLOUCHARD Marc	
ROBINEAU Christelle	
RABOUTÉ Yannick	
FAUVE Jennifer	
RENARD Antoine	

ARRETE ET SIGNATURES

COMMUNE DE CHALAIS - BUDGET ASSAINISSEMENT CHALAIS

Signataire	
MALAN Laetitia	
CHARBONNIER Dylan	
CONTAMINE Noémie	
MOTY Joël	
RIET Laetitia	
CLAES Marie	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 23/04/2026, et de la publication le

A Chalais, le 23/04/2026



Département de la Charente

MAIRIE DE CHALAIS

Registre des Délibérations

Séance du jeudi 23 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois du mois d'avril, à vingt heures, en application des articles L.2121-10, et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, en séance publique, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHALAIS, sous la présidence de Monsieur Olivier BLANCHETON, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

Date de convocation : 10/04/2026

Présents : BLANCHETON Olivier, SAINT-LOUPT Muriel, CHANTEL Richard, LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie, BERTON Frédéric, CHARIERAS Béatrice, NEVEU Jérôme, PLOUCHARD Florence, PLOUCHARD Marc, ROBINEAU Christelle, RABOUTÉ Yannick, FAUVE Jennifer, RENARD Antoine, MALAN Laetitia, CHARBONNIER Dylan, CONTAMINE Noémie, MOTY Joël, RIET Laetitia

Absents/Excusés : CLAËS Marie

Pouvoirs : CLAËS Marie à RIET Laetitia

Madame LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil

Délibération : 29/2026

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2026 POUR LA COMMUNE

RAPPORTEUR : PLOUCHARD MARC

Vu le compte administratif 2026 de la commune,

Vu la délibération d'affectation des résultats du compte administratif 2026,

Vu la réunion de la commission des finances en date du 7 avril dernier,

Le budget primitif de la commune pour 2026, joint en annexe de la présente délibération se présente ainsi :

1/ Section de fonctionnement : **3 068 701,49€** dont le report de fonctionnement 1 492 181,49€

2/ Section d'investissement : **1 235 378,50 €**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

À

APPROUVE le budget primitif 2026 tel que présenté.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE À CHALAIS, le jour, mois et an que dessus.

Secrétaire de Séance
LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie

Le Maire,
Olivier BLANCHETON



ARRETE ET SIGNATURES

COMMUNE DE CHALAIS - BUDGET COMMUNE CHALAIS

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le 27/04/2026

ID : 016-211600739-20260423-DELIB29_2026-DE

23/04/2026 17:09 Page 1 / 2

Bescher
Levraut

Présentation

Présenté par le MAIRE,
A Chalais, le 23/04/2026
Le MAIRE

Délibération

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.
A Chalais, le 23/04/2026

Les membres du Conseil Municipal,

Votes

Nombre de membres en exercice :	19
Nombre de membres présents :	18
Nombre de suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstention :	0

Date de convocation : 10/04/2026

Signataire

BLANCHETON Olivier

SAINT-LOUPT Muriel

CHANTEL Richard

LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie

BERTON Frédéric

CHARIERAS Béatrice

NEVEU Jérôme

PLOUCHARD Florence

PLOUCHARD Marc

ROBINEAU Christelle

RABOUTÉ Yannick

FAUVE Jennifer

RENARD Antoine

ARRETE ET SIGNATURES

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026



Publié le 27/04/2026

ID : 016-211600739-20260423-DELIB29_2026-DE

Budget
Levrault
2026

23/04/2026 17:09 Page 2 / 2

COMMUNE DE CHALAIS - BUDGET COMMUNE CHALAIS

Signataire	
MALAN Laetitia	
CHARBONNIER Dylan	
CONTAMINE Noémie	
MOTY Joël	
RIET Laetitia	
CLAES Marie	

Certifié exécutoire par le MAIRE, compte tenu de la transmission en préfecture, le 23/04/2026, et de la publication le

A Chalais, le 23/04/2026

Département de la Charente

MAIRIE DE CHALAIS

Registre des Délibérations

Séance du jeudi 23 avril 2026

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le 27/04/2026

ID : 016-211600739-20260423-DELIB30_2026-DE



L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois du mois d'avril, à vingt heures, en application des articles L.2121-10, et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, en séance publique, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHALAIS, sous la présidence de Monsieur Olivier BLANCHETON, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

Date de convocation : 10/04/2026

Présents : BLANCHETON Olivier, SAINT-LOUPT Muriel, CHANTEL Richard, LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie, BERTON Frédéric, CHARIERAS Béatrice, NEVEU Jérôme, PLOUCHARD Florence, PLOUCHARD Marc, ROBINEAU Christelle, RABOUTÉ Yannick, FAUVE Jennifer, RENARD Antoine, MALAN Laetitia, CHARBONNIER Dylan, CONTAMINE Noémie, MOTY Joël, RIET Laetitia

Absents/Excusés : CLAËS Marie

Pouvoirs : CLAËS Marie à RIET Laetitia

Madame LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil

Délibération : 30/2026

OBJET : BUDGET SPIC 2026

RAPPORTEUR : PLOUCHARD MARC

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables applicables aux SPIC ;

Vu la réunion de la commission des finances en date du 7 avril dernier,

Le budget primitif 2026 du SPIC s'équilibre comme suit :

1/ Section de fonctionnement : 75 000€

2/ Section d'investissement : 165 000€

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal
À

APPROUVE le budget SPIC 2026 tel que présenté.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE À CHALAIS, le jour, mois et an que dessus.

Secrétaire de Séance
LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie

Le Maire,
Olivier BLANCHETON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

ARRETE ET SIGNATURES

COMMUNE DE CHALAIS - BUDGET SPIC - RÉSEAU DE CHALEUR CHALAIS

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le 27/04/2026
ID : 016-211600739-20260423-DELIB30_2026-DE
23/04/2026 17:10 Page 1 / 2



Présentation

Présenté par le Maire,
A Chalais, le 23/04/2026
Le Maire

Délibération

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.
A Chalais, le 23/04/2026.....

Votes

Nombre de membres en exercice :	19
Nombre de membres présents :	18
Nombre de suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstention :	0

Les membres du Conseil Municipal,

Date de convocation : 10/04/2026

Signataire

BLANCHETON Olivier

SAINT-LOUPT Muriel

CHANTEL Richard

LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie

BERTON Frédéric

CHARIERAS Béatrice

NEVEU Jérôme

PLOUCHARD Florence

PLOUCHARD Marc

ROBINEAU Christelle

RABOUTÉ Yannick

FAUVE Jennifer

RENARD Antoine

ARRETE ET SIGNATURES

COMMUNE DE CHALAIS - BUDGET SPIC - RÉSEAU DE CHALEUR CHALAIS

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le 27/04/2026

ID : 016-211600739-20260423-DELIB30_2026-DE

Berger
LEFRUIT

2026

23/04/2026 17:10

Page 2 / 2

Signataire	
MALAN Laetitia	
CHARBONNIER Dylan	
CONTAMINE Noémie	
MOTY Joël	
RIET Laetitia	
CLAES Marie	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 23/04/2026, et de la publication le

A Chalais, le 23/04/2026



Département de la Charente

MAIRIE DE CHALAIS

Registre des Délibérations

Séance du jeudi 23 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois du mois d'avril, à vingt heures, en application des articles L.2121-10, et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, en séance publique, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHALAIS, sous la présidence de Monsieur Olivier BLANCHETON, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

Date de convocation : 10/04/2026

Présents : BLANCHETON Olivier, SAINT-LOUPT Muriel, CHANTEL Richard, LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie, BERTON Frédéric, CHARIERAS Béatrice, NEVEU Jérôme, PLOUCHARD Florence, PLOUCHARD Marc, ROBINEAU Christelle, RABOUTÉ Yannick, FAUVE Jennifer, RENARD Antoine, MALAN Laetitia, CHARBONNIER Dylan, CONTAMINE Noémie, MOTY Joël, RIET Laetitia

Absents/Excusés : CLAËS Marie

Pouvoirs : CLAËS Marie à RIET Laetitia

Madame LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil

Délibération : 31/2026

OBJET : SUBVENTIONS 2026 ATTRIBUÉES A DIVERSES ASSOCIATIONS

Rapporteur : CHARIERAS Béatrice

Le monde associatif de Chalais poursuit toujours ses nombreuses activités et propose de nombreuses manifestations à venir sur la commune.

Il est fort plaisant de constater que les bénévoles redoublent d'efforts et de détermination pour poursuivre leur engagement afin de maintenir une dynamique et du lien social au service de la population du bassin de vie.

L'ensemble des élus ont été destinataires d'un tableau faisant état des propositions sur les dossiers de subventions 2026 qu'il convient de délibérer.

Le montant total des subventions proposées, suite aux demandes reçues des associations, s'élève à **22 290€**

À cela, il convient de prendre en compte que, selon la délibération 9/2019 du 4 février 2019, une participation de 40 euros est octroyée par enfant, pour les élèves résidant à Chalais, dans le cadre des voyages scolaires organisés.

Toute association qui porterait en cours d'année 2026 un projet nouveau et dynamisant pour Chalais pourrait prétendre à l'étude d'une nouvelle subvention sur le budget 2026.

Il est précisé que la somme inscrite au budget 2026 est de 32 000 €.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
À l'unanimité

- **DÉCIDE** d'attribuer les subventions suivantes aux associations ci-dessous pour l'année 2026.

Football Club Sud Charente	1 500 €
Amicale des Pêcheurs	250 €
St Hubert Club Chalaisien	150 €
Chalais Tennis Club	1 000 €
AIMC	1 400 €
ADMR	200 €
Club Amitiés Loisirs	120 €
Centre socioculturel ENVOL	1 500 €
Mobilité Ouest Sud Charente	400 €
Échange Loisirs Bien être	150 €
Les Amis de la Residence Talleyrand	300 €

ANIM'S	2 000 €
DONS DU SANG	750 €
Comité des Fêtes du Pays de Chalais	1 000 €
Chœur du Pays de Chalais	150 €
UPPSC Sud Charente	50 €
FNACA	120 €
FNCR	120 €
Les Casse-Cailloux	300 €
Métiers d'Art	2 500€
Les Ailes Chalaisiennes	150

- **ACTE** que la somme de 32 000 € a été inscrite au budget 2025 pour le versement des subventions attribuées.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE A CHALAIS, le jour, mois et an que dessus.

Secrétaire de Séance

LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie



Le Maire,
Olivier BLANCHETON



Département de la Charente

MAIRIE DE CHALAIS

Registre des Délibérations

Séance du jeudi 23 avril 2026

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le 27/04/2026

ID : 016-211600739-20260423-DELIB32_2026-DE



L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois du mois d'avril, à vingt heures, en application des articles L.2121-10, et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, en séance publique, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHALAIS, sous la présidence de Monsieur Olivier BLANCHETON, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

Date de convocation : 10/04/2026

Présents : BLANCHETON Olivier, SAINT-LOUPT Muriel, CHANTEL Richard, LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie, BERTON Frédéric, CHARIERAS Béatrice, NEVEU Jérôme, PLOUCHARD Florence, PLOUCHARD Marc, ROBINEAU Christelle, RABOUTÉ Yannick, FAUVE Jennifer, RENARD Antoine, MALAN Laetitia, CHARBONNIER Dylan, CONTAMINE Noémie, MOTY Joël, RIET Laetitia

Absents/Excusés : CLAËS Marie

Pouvoirs : CLAËS Marie à RIET Laetitia

Madame LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil

Délibération : 32/2026

OBJET : SUBVENTION 2026 ATTRIBUÉE À L'ASSOCIATION PÉTANQUE CHALAISIENNE

Rapporteur : CHARIERAS Béatrice

Le monde associatif de Chalais poursuit toujours ses nombreuses activités et propose de nombreuses manifestations à venir sur la commune.

Il est fort plaisant de constater l'engagement de ces bénévoles qui redoublent d'efforts et de détermination pour poursuivre leur engagement afin de maintenir une dynamique et du lien social au service de la population du bassin de vie.

L'ensemble des élus ont été destinataires d'un tableau faisant état des propositions sur les dossiers de subventions 2026 qu'il convient de délibérer.

Parmi ces demandes de subventions, il convient de considérer celle effectuée par l'Association Pétanque Chalaisienne pour l'année 2026 ;

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
A 17 voix « pour » et 2 voix « ne prend part au vote »

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention de 150 € à l'Association Pétanque Chalaisienne pour l'année 2026.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE A CHALAIS, le jour, mois et an que dessus.

Secrétaire de Séance
LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie

Le Maire,
Olivier BLANCHETON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Département de la Charente

MAIRIE DE CHALAIS

Registre des Délibérations

Séance du jeudi 23 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois du mois d'avril, à vingt heures, en application des articles L.2121-10, et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, en séance publique, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHALAIS, sous la présidence de Monsieur Olivier BLANCHETON, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

Date de convocation : 10/04/2026

Présents : BLANCHETON Olivier, SAINT-LOUPT Muriel, CHANTEL Richard, LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie, BERTON Frédéric, CHARIERAS Béatrice, NEVEU Jérôme, PLOUCHARD Florence, PLOUCHARD Marc, ROBINEAU Christelle, RABOUTÉ Yannick, FAUVE Jennifer, RENARD Antoine, MALAN Laetitia, CHARBONNIER Dylan, CONTAMINE Noémie, MOTY Joël, RIET Laetitia

Absents/Excusés : CLAËS Marie

Pouvoirs : CLAËS Marie à RIET Laetitia

Madame LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil

Délibération : 33/2026

OBJET : SUBVENTION 2026 ATTRIBUÉE À L'AMICAL LAÏQUE DE CHALAIS

Rapporteur : CHARIERAS Béatrice

Le monde associatif de Chalais poursuit toujours ses nombreuses activités et propose de nombreuses manifestations à venir sur la commune.

Il est fort plaisant de constater l'engagement de ces bénévoles qui redoublent d'efforts et de détermination pour poursuivre leur engagement afin de maintenir une dynamique et du lien social au service de la population du bassin de vie.

L'ensemble des élus ont été destinataires d'un tableau faisant état des propositions sur les dossiers de subventions 2026 qu'il convient de délibérer.

Parmi ces demandes de subventions, il convient de considérer celle effectuée par l'Association Pétanque Chalaisienne pour l'année 2026 ;

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
A 13 voix « pour » et 6 voix « ne prend part au vote »

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention de 4 000 € à l'Association Pétanque Chalaisienne pour l'année 2026.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE A CHALAIS, le jour, mois et an que dessus.

Secrétaire de Séance
LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie



Le Maire,
Olivier BLANCHETON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Département de la Charente

MAIRIE DE CHALAIS

Registre des Délibérations

Séance du jeudi 23 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois du mois d'avril, à vingt heures, en application des articles L.2121-10, et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, en séance publique, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHALAIS, sous la présidence de Monsieur Olivier BLANCHETON, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

Date de convocation : 10/04/2026

Présents : BLANCHETON Olivier, SAINT-LOUPT Muriel, CHANTEL Richard, LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie, BERTON Frédéric, CHARIERAS Béatrice, NEVEU Jérôme, PLOUCHARD Florence, PLOUCHARD Marc, ROBINEAU Christelle, RABOUTÉ Yannick, FAUVE Jennifer, RENARD Antoine, MALAN Laetitia, CHARBONNIER Dylan, CONTAMINE Noémie, MOTY Joël, RIET Laetitia

Absents/Excusés : CLAËS Marie

Pouvoirs : CLAËS Marie à RIET Laetitia

Madame LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil

Délibération : 34/2026

OBJET : SUBVENTION 2026 ATTRIBUÉE À L'AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL

Rapporteur : CHARIERAS Béatrice

Le monde associatif de Chalais poursuit toujours ses nombreuses activités et propose de nombreuses manifestations à venir sur la commune.

Il est fort plaisant de constater l'engagement de ces bénévoles qui redoublent d'efforts et de détermination pour poursuivre leur engagement afin de maintenir une dynamique et du lien social au service de la population du bassin de vie.

L'ensemble des élus ont été destinataires d'un tableau faisant état des propositions sur les dossiers de subventions 2026 qu'il convient de délibérer.

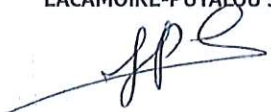
Parmi ces demandes de subventions, il convient de considérer celle effectuée par l'Amicale du personnel communal pour l'année 2026 ;

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
A 18 voix « pour » et 1 « ne prend pas part au vote »

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention de 400 € à l'Amicale du personnel communal pour l'année 2025.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE A CHALAIS, le jour, mois et an que dessus.

Secrétaire de Séance
LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie



Le Maire,
Olivier BLANCHETON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Département de la Charente

MAIRIE DE CHALAIS

Registre des Délibérations

Séance du jeudi 23 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois du mois d'avril, à vingt heures, en application des articles L.2121-10, et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, en séance publique, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHALAIS, sous la présidence de Monsieur Olivier BLANCHETON, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

Date de convocation : 10/04/2026

Présents : BLANCHETON Olivier, SAINT-LOUPT Muriel, CHANTEL Richard, LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie, BERTON Frédéric, CHARIERAS Béatrice, NEVEU Jérôme, PLOUCHARD Florence, PLOUCHARD Marc, ROBINEAU Christelle, RABOUTÉ Yannick, FAUVE Jennifer, RENARD Antoine, MALAN Laetitia, CHARBONNIER Dylan, CONTAMINE Noémie, MOTY Joël, RIET Laetitia

Absents/Excusés : CLAËS Marie

Pouvoirs : CLAËS Marie à RIET Laetitia

Madame LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil

Délibération : 35/2026

OBJET : SUBVENTION 2026 ATTRIBUÉE AU GROUPEMENT DE DÉFENSE CONTRE LES ENNEMIS DES CULTURES

Rapporteur : CHARIERAS Béatrice

Le monde associatif de Chalais poursuit toujours ses nombreuses activités et propose de nombreuses manifestations à venir sur la commune.

Il est fort plaisant de constater l'engagement de ces bénévoles qui redoublent d'efforts et de détermination pour poursuivre leur engagement afin de maintenir une dynamique et du lien social au service de la population du bassin de vie.

L'ensemble des élus ont été destinataires d'un tableau faisant état des propositions sur les dossiers de subventions 2026 qu'il convient de délibérer.

Parmi ces demandes de subventions, il convient de considérer celle effectuée par le Groupement de Défense contre les Ennemis des Cultures pour l'année 2026 ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

A 18 voix « pour » et 1 voix « ne prend part au vote »

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention de 550 € au Groupement de Défense contre les Ennemis des Cultures pour l'année 2026

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE A CHALAIS, le jour, mois et an que dessus.

Secrétaire de Séance

LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie

Le Maire,
Olivier BLANCHETON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Département de la Charente

MAIRIE DE CHALAIS

Registre des Délibérations

Séance du jeudi 23 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois du mois d'avril, à vingt heures, en application des articles L.2121-10, et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, en séance publique, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHALAIS, sous la présidence de Monsieur Olivier BLANCHETON, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

Date de convocation : 10/04/2026

Présents : BLANCHETON Olivier, SAINT-LOUPT Muriel, CHANTEL Richard, LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie, BERTON Frédéric, CHARIERAS Béatrice, NEVEU Jérôme, PLOUCHARD Florence, PLOUCHARD Marc, ROBINEAU Christelle, RABOUTÉ Yannick, FAUVE Jennifer, RENARD Antoine, MALAN Laetitia, CHARBONNIER Dylan, CONTAMINE Noémie, MOTY Joël, RIET Laetitia

Absents/Excusés : CLAËS Marie

Pouvoirs : CLAËS Marie à RIET Laetitia

Madame LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil.

Délibération : 36/2026

OBJET : SUBVENTION 2026 ATTRIBUEE A L'ASSOCIATION ANIM'S

Rapporteur : CHARIERAS Béatrice

Le monde associatif de Chalais poursuit toujours ses nombreuses activités et propose de nombreuses manifestations à venir sur la commune.

Il est fort plaisant de constater l'engagement de ces bénévoles qui redoublent d'efforts et de détermination pour poursuivre leur engagement afin de maintenir une dynamique et du lien social au service de la population du bassin de vie.

L'ensemble des élus ont été destinataires d'un tableau faisant état des propositions sur les dossiers de subventions 2026 qu'il convient de délibérer.

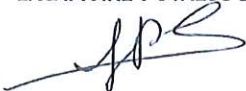
Parmi ces demandes de subventions, il convient de considérer celle effectuée par l'Association Pétanque Chalaisienne pour l'année 2026 ;

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
A 18 voix « pour » et 1 voix « ne prend part au vote »

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'Association Centre des Métiers d'Art de la Charente pour l'année 2026.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE A CHALAIS, le jour, mois et an que dessus.

Secrétaire de Séance
LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie



Le Maire,
Olivier BLANCHETON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Département de la Charente

MAIRIE DE CHALAIS

Registre des Délibérations

Séance du jeudi 23 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois du mois d'avril, à vingt heures, en application des articles L.2121-10, et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, en séance publique, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHALAIS, sous la présidence de Monsieur Olivier BLANCHETON, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

Date de convocation : 10/04/2026

Présents : BLANCHETON Olivier, SAINT-LOUPT Muriel, CHANTEL Richard, LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie, BERTON Frédéric, CHARIERAS Béatrice, NEVEU Jérôme, PLOUCHARD Florence, PLOUCHARD Marc, ROBINEAU Christelle, RABOUTÉ Yannick, FAUVE Jennifer, RENARD Antoine, MALAN Laetitia, CHARBONNIER Dylan, CONTAMINE Noémie, MOTY Joël, RIET Laetitia

Absents/Excusés : CLAËS Marie

Pouvoirs : CLAËS Marie à RIET Laetitia

Madame LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil

Délibération : 37/2026

OBJET : SUBVENTION 2026 ATTRIBUÉE À L'ASSOCIATION DES JUMELAGES

Rapporteur : CHARIERAS Béatrice

Le monde associatif de Chalais poursuit toujours ses nombreuses activités et propose de nombreuses manifestations à venir sur la commune.

Il est fort plaisant de constater l'engagement de ces bénévoles qui redoublent d'efforts et de détermination pour poursuivre leur engagement afin de maintenir une dynamique et du lien social au service de la population du bassin de vie.

L'ensemble des élus ont été destinataires d'un tableau faisant état des propositions sur les dossiers de subventions 2026 qu'il convient de délibérer.

Parmi ces demandes de subventions, il convient de considérer celle effectuée par l'Association des Jumelages pour l'année 2026 ;

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
A 15 voix « pour » et 4 voix « ne prend pas part au vote »

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention de 1 500 € à l'Association des Jumelages pour l'année 2026.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE A CHALAIS, le jour, mois et an que dessus.

Secrétaire de Séance

LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie

Le Maire,
Olivier BLANCHETON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Département de la Charente

MAIRIE DE CHALAIS

Registre des Délibérations

Séance du jeudi 23 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois du mois d'avril, à vingt heures, en application des articles L.2121-10, et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, en séance publique, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHALAIS, sous la présidence de Monsieur Olivier BLANCHETON, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

Date de convocation : 10/04/2026

Présents : BLANCHETON Olivier, SAINT-LOUPT Muriel, CHANTEL Richard, LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie, BERTON Frédéric, CHARIERAS Béatrice, NEVEU Jérôme, PLOUCHARD Florence, PLOUCHARD Marc, ROBINEAU Christelle, RABOUTÉ Yannick, FAUVE Jennifer, RENARD Antoine, MALAN Laetitia, CHARBONNIER Dylan, CONTAMINE Noémie, MOTY Joël, RIET Laetitia

Absents/Excusés : CLAËS Marie

Pouvoirs : CLAËS Marie à RIET Laetitia

Madame LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil

Délibération : 38/2026

OBJET : SUBVENTION 2026 ATTRIBUÉE À L'ASSOCIATION SAUVEGARDE DU PATRIMOINE DU PAYS DE CHALAIS

Rapporteur : CHARIERAS Béatrice

Le monde associatif de Chalais poursuit toujours ses nombreuses activités et propose de nombreuses manifestations à venir sur la commune.

Il est fort plaisant de constater l'engagement de ces bénévoles qui redoublent d'efforts et de détermination pour poursuivre leur engagement afin de maintenir une dynamique et du lien social au service de la population du bassin de vie.

L'ensemble des élus ont été destinataires d'un tableau faisant état des propositions sur les dossiers de subventions 2026 qu'il convient de délibérer.

Parmi ces demandes de subventions, il convient de considérer celle effectuée par l'Association Sauvegarde du Patrimoine du Pays de Chalais pour l'année 2026 ;

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
A 15 voix « pour », 1 voix « contre » et 3 voix « ne prend pas part au vote »

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention de 500 € à l'Association Sauvegarde du Patrimoine du Pays de Chalais pour l'année 2026.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE A CHALAIS, le jour, mois et an que dessus.

Secrétaire de Séance

LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie



Le Maire,
Olivier BLANCHETON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Département de la Charente

MAIRIE DE CHALAIS

Registre des Délibérations

Séance du jeudi 23 avril 2026

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le 27/04/2026

ID : 016-211600739-20260423-DELIB39_2026-DE



L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois du mois d'avril, à vingt heures, en application des articles L.2121-10, et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, en séance publique, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHALAIS, sous la présidence de Monsieur Olivier BLANCHETON, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

Date de convocation : 10/04/2026

Présents : BLANCHETON Olivier, SAINT-LOUPT Muriel, CHANTEL Richard, LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie, BERTON Frédéric, CHARIERAS Béatrice, NEVEU Jérôme, PLOUCHARD Florence, PLOUCHARD Marc, ROBINEAU Christelle, RABOUTÉ Yannick, FAUYE Jennifer, RENARD Antoine, MALAN Laetitia, CHARBONNIER Dylan, CONTAMINE Noémie, MOTY Joël, RIET Laetitia

Absents/Excusés : CLAËS Marie

Pouvoirs : CLAËS Marie à RIET Laetitia

Madame LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil

Délibération : 39/2026

OBJET : SUBVENTION 2026 ATTRIBUÉE À L'AMICALE DES POMPIERS DE CHALAIS

Rapporteur : CHARIERAS Béatrice

Le monde associatif de Chalais poursuit toujours ses nombreuses activités et propose de nombreuses manifestations à venir sur la commune.

Il est fort plaisant de constater l'engagement de ces bénévoles qui redoublent d'efforts et de détermination pour poursuivre leur engagement afin de maintenir une dynamique et du lien social au service de la population du bassin de vie.

L'ensemble des élus ont été destinataires d'un tableau faisant état des propositions sur les dossiers de subventions 2026 qu'il convient de délibérer.

Parmi ces demandes de subventions, il convient de considérer celle effectuée par l'Amicale des Pompiers de Chalais pour l'année 2026 ;

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
A 16 voix « pour » et 3 « ne prend pas part au vote »

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention de 600 € à l'Amicale des Pompiers de Chalais pour l'année 2026.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE A CHALAIS, le jour, mois et an que dessus.

Secrétaire de Séance
LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie

Le Maire,
Olivier BLANCHETON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Département de la Charente
MAIRIE DE CHALAIS

Registre des Délibérations
Séance du jeudi 23 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois du mois d'avril, à vingt heures, en application des articles L.2121-10, et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, en séance publique, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHALAIS, sous la présidence de Monsieur Olivier BLANCHETON, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 18 Votants : 19

Date de convocation : 10/04/2026

Présents : BLANCHETON Olivier, SAINT-LOUPT Muriel, CHANTEL Richard, LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie, BERTON Frédéric, CHARIERAS Béatrice, NEVEU Jérôme, PLOUCHARD Florence, PLOUCHARD Marc, ROBINEAU Christelle, RABOUTÉ Yannick, FAUVE Jennifer, RENARD Antoine, MALAN Laetitia, CHARBONNIER Dylan, CONTAMINE Noémie, MOTY Joël, RIET Laetitia

Absents/Excusés : CLAËS Marie

Pouvoirs : CLAËS Marie à RIET Laetitia

Madame LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil

Délibération : 40/2026

OBJET : SUBVENTION 2026 ATTRIBUÉE À LA FCPE DES ÉCOLES PUBLIQUES

Rapporteur : CHARIERAS Béatrice

Le monde associatif de Chalais poursuit toujours ses nombreuses activités et propose de nombreuses manifestations à venir sur la commune.

Il est fort plaisant de constater l'engagement de ces bénévoles qui redoublent d'efforts et de détermination pour poursuivre leur engagement afin de maintenir une dynamique et du lien social au service de la population du bassin de vie.

L'ensemble des élus ont été destinataires d'un tableau faisant état des propositions sur les dossiers de subventions 2026 qu'il convient de délibérer.

Parmi ces demandes de subventions, il convient de considérer celle effectuée par la FCPE des écoles publiques pour l'année 2026 ;

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
A l'unanimité

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention de 500 € à la FCPE des écoles publiques pour l'année 2026.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE A CHALAIS, le jour, mois et an que dessus.

Secrétaire de Séance
LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie



Le Maire,
Olivier BLANCHETON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Département de la Charente

MAIRIE DE CHALAIS

Registre des Délibérations

Séance du jeudi 23 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois du mois d'avril, à vingt heures, en application des articles L.2121-10, et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, en séance publique, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHALAIS, sous la présidence de Monsieur Olivier BLANCHETON, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

Date de convocation : 10/04/2026

Présents : BLANCHETON Olivier, SAINT-LOUPT Muriel, CHANTEL Richard, LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie, BERTON Frédéric, CHARIERAS Béatrice, NEVEU Jérôme, PLOUCHARD Florence, PLOUCHARD Marc, ROBINEAU Christelle, RABOUTÉ Yannick, FAUVE Jennifer, RENARD Antoine, MALAN Laetitia, CHARBONNIER Dylan, CONTAMINE Noémie, MOTY Joël, RIET Laetitia

Absents/Excusés : CLAËS Marie

Pouvoirs : CLAËS Marie à RIET Laetitia

Madame LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil

Délibération : 41/2026

OBJET : SUBVENTION 2026 ATTRIBUÉE A PHÉNIX (association des commerçants de Chalais)

Rapporteur : CHARIERAS Béatrice

Le monde associatif de Chalais poursuit toujours ses nombreuses activités et propose de nombreuses manifestations à venir sur la commune.

Il est fort plaisant de constater l'engagement de ces bénévoles qui redoublent d'efforts et de détermination pour poursuivre leur engagement afin de maintenir une dynamique et du lien social au service de la population du bassin de vie.

L'ensemble des élus ont été destinataires d'un tableau faisant état des propositions sur les dossiers de subventions 2026 qu'il convient de délibérer.

Parmi ces demandes de subventions, il convient de considérer celle effectuée par l'Amicale des Pêcheurs pour l'année 2026 ;

Le Conseil Municipal,

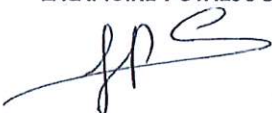
Après avoir délibéré,

A 18 voix « pour » et 1 voix « ne prend pas part au vote »

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention de 40% des dépenses réelles de chaque projet de l'année dans la limite de 3 600€ de subvention à PHENIX.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE A CHALAIS, le jour, mois et an que dessus.

Secrétaire de Séance
LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie



Le Maire,
Olivier BLANCHETON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Département de la Charente

MAIRIE DE CHALAIS

Registre des Délibérations

Séance du jeudi 23 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois du mois d'avril, à vingt heures, en application des articles L.2121-10, et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, en séance publique, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHALAIS, sous la présidence de Monsieur Olivier BLANCHETON, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

Date de convocation : 10/04/2026

Présents : BLANCHETON Olivier, SAINT-LOUPT Muriel, CHANTEL Richard, LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie, BERTON Frédéric, CHARIERAS Béatrice, NEVEU Jérôme, PLOUCHARD Florence, PLOUCHARD Marc, ROBINEAU Christelle, RABOUTÉ Yannick, FAUYE Jennifer, RENARD Antoine, MALAN Laetitia, CHARBONNIER Dylan, CONTAMINE Noémie, MOTY Joël, RIET Laetitia

Absents/Excusés : CLAËS Marie

Pouvoirs : CLAËS Marie à RIET Laetitia

Madame LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil

Délibération : 42/2026

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2026

Rapporteur : BLANCHETON Olivier

Depuis 2023, les communes votent à nouveau le taux de la taxe d'habitation (TH) qui concerne :

- les résidences secondaires ;
- les locaux meublés occupés à titre privatif par les sociétés, associations et organismes privés, non retenus à la CFE ;
- les locaux meublés sans caractère industriel ou commercial occupés par les organismes de l'État ou des collectivités locales et non exonérés en application du 1° du II de l'article 1408 CGI ;
- les logements vacants depuis plus de deux ans, sous réserve d'une délibération d'institution de la THLV prise par la commune ou l'EPCI à fiscalité propre.

Les taux d'imposition sur Chalais sont actuellement de :

- 41,49 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 38,30 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- 8,84 % pour la taxe d'habitation

Après réception de l'état 1259 transmis par les services de la D.G.F.I.P. Bases fixent des valeurs locatives prévisionnelles, à :

- 2 318 000 € taxe foncière propriétés bâties,
- 68 400 € taxe foncière propriétés non-bâties
- 485 100 € taxe habitation

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de maintenir les taux pour 2026.

Cette proposition engendrera un montant de recettes prévisionnelles de 782 979 euros soit une augmentation d'environ 1 408 € par comparaison à 2025. Cette variation est due aux bases relevées par l'état entre 2025 et 2026.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
À l'unanimité

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le 27/04/2026

ID : 016-211600739-20260423-DELIB42_2026-DE



ADOpte pour 2026 les taux d'imposition des taxes directes locales suivants :

- Taux de **41,49 %** pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- Taux de **38,30 %** pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- Taux de **8,84 %** pour la taxe d'habitation

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE A CHALAIS, le jour, mois et an que dessus.

Secrétaire de Séance

LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie

Le Maire,

Olivier BLANCHETON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.



COMMUNE : 073 CHALAIS
 ARRONDISSEMENT : 16 ANGOULEME
 TRÉSORERIE OU SGC : S.G.C DE BARBEZIEUX

N° 1259 COM (2)

TAUX
 FDL
 2026

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLÔNES	
Taxe foncière sur le bâti :		Taxe foncière sur le bâti :			
a. Personnes de condition modeste	2 582	a. Par le conseil municipal		a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi	167 603	b. Centrales électriques	
c. Locaux industriels	22 961	Taxe foncière sur le non bâti :		c. Centrales photovoltaïques	
d. Logements sociaux et longue durée	216	a. Par le conseil municipal		d. Centrales hydrauliques	
		b. Par la loi (terres agricoles)	26 727	e. Centrales géothermiques	
		c. Par la loi (autres)	286	f. Transformateurs électriques	
Taxe foncière sur le non bâti :	4 161	Cotisation foncière des entreprises :		g. Stations radioélectriques	
Taxe d'habitation :		a. Par le conseil municipal		h. Installations gazières et autres	
a. Dotation pour perte de THLV		b. Par la loi		i. Taxe sur les pylônes	6 635
b. Dotation pour recentrage THRS					
c. Mayotte	>>>				
Cotisation foncière des entreprises :		3. BASES DE TAXE D'HABITATION			
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	>>>	a. Résidences secondaires et assimilées	301 600	a. TVA compensant la TH	>>>
b. Base minimum		b. Logements vacants soumis à la THLV	183 500	b. TVA compensant la CVAE	0
c. Locaux industriels		c. Correction des bases THRS	-26 049	c. Coefficient correcteur	0,765131
d. Autres allocations		d. Correction des bases THLV	-56 764	d. Taux FB commune 2020	28,12
		e. Correction des bases MTHRS	>>>	e. Taux FB département 2020	22,89
6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX		6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH		6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE	
6.1. TAUX PLAFONDS		6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle...		Taux moyens pondérés des taxes foncières au niveau :	
Taxes	Taux moyens communaux de 2025 au niveau :	Taux plafonds de 2026	Taux des EPCI de 2025	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15)	a. National
	national 12	14	15	16	b. Communal
	départemental 13				Taux maximum :
					a. Taux communal majoré à ne pas dépasser
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	39,79	124,68	9,62	115,06	b. Taux maximum de la majoration spéciale
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	51,19	139,40	9,71	129,69	
Taxe d'habitation (TH)	23,67	59,18	22,32	36,86	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	
					Taux de CFE perçue en 2025 par la commune d'agglomération, la communauté urbaine ou les communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique
a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>	a. Taux moyen départemental	11,99		
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>	b. Taux maximum de la majoration	1,20		

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
 Reçu en préfecture le 27/04/2026
 Publié le 27/04/2026
 ID : 016-211600739-20260423-DELIB42_2026-DE



COMMUNE : 073 CHALAIS
 ARRONDISSEMENT : 16 ANGOULEME
 TRÉSORERIE OU SGC : S.G.C DE BARBEZIEUX

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

RESOURCES PUBLIQUES
 N° 1259 COM (1)
 Taux
 FDL
 2026

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
 Reçu en préfecture le 27/04/2026
 Publié le 27/04/2026
 ID : 016-211600739-20260423-DELIB42_2026-DE

Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence 2026	Taux plafonds 2026	Bases d'imposition provisionnelles 2026	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2)	Taux votés 2026	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6)
2 289 897	41,49	115,06	2 318 000	961 738	41,49	961 738
67 923	38,30	129,69	68 400	26 197	38,30	26 197
564 180	8,84	36,86	485 100	42 883	8,84	42 883
>>>	>>>	>>>	TOTAL	1 030 818	>>>	1 030 818

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (5 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case : <input type="checkbox"/>
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité	41,49		
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	1 030 818	38,30		
Taxe d'habitation (TH)	Produit total de référence (total colonne 5)	8,84		

II - RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026						
TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR
	6 635			29 920	0	0

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026			
Produits attendus des ressources à taux votés (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=
1 030 818		- 247 839	782 979
			Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026

À ANGOULEME
 Le 23 MARS 2026
 Pour la Direction des Finances publiques,
 MICHAEL WEISPHAL

Le 23/04/2026
 Pour la Commune,

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement au seul service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

Département de la Charente

MAIRIE DE CHALAIS

Registre des Délibérations

Séance du jeudi 23 avril 2026

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le 27/04/2026

ID : 016-211600739-20260423-DELIB43_2026-DE



L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois du mois d'avril, à vingt heures, en application des articles L.2121-10, et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, en séance publique, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHALAIS, sous la présidence de Monsieur Olivier BLANCHETON, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

Date de convocation : 10/04/2026

Présents : BLANCHETON Olivier, SAINT-LOUPT Muriel, CHANTEL Richard, LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie, BERTON Frédéric, CHARIERAS Béatrice, NEVEU Jérôme, PLOUCHARD Florence, PLOUCHARD Marc, ROBINEAU Christelle, RABOUTÉ Yannick, FAUVE Jennifer, RENARD Antoine, MALAN Laetitia, CHARBONNIER Dylan, CONTAMINE Noémie, MOTY Joël, RIET Laetitia

Absents/Excusés : CLAËS Marie

Pouvoirs : CLAËS Marie à RIET Laetitia

Madame LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil

Délibération : 43/2026

OBJET : FIXATION DU NOMBRE ET ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Rapporteur : LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie

1/ FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Conformément à l'article R.123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), le conseil d'administration du centre communal d'action sociale est présidé par le Maire. Il comprend en nombre égal, au maximum huit membres élus en son sein par le conseil municipal et huit membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du conseil municipal mentionnées au quatrième alinéa de l'article L. 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles. Ce nombre ne peut être inférieur à 4 membres nommés et 4 membres élus, soit 8 membres.

Le Conseil Municipal

Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles

À l'unanimité

DÉCIDE de fixer à 8 le nombres de membres du conseil d'administration du C.C.A.S.

2/ ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L.123-6 du C.A.S.F., outre son Président, le conseil d'administration comprend, pour le centre communal d'action sociale, des membres élus en son sein à la représentation proportionnelle par le conseil municipal.

Par ailleurs, le Maire rappelle que conformément à l'article R.123-8 du C.A.S.F., les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel et le scrutin est secret.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes. Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.



Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

Enfin, le Maire rappelle que le conseil municipal vient de fixer, le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS à 4 membres élus par le conseil municipal et 4 membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du conseil municipal mentionnées au quatrième alinéa de l'article L. 123-6 du C.A.S.F.

Pour la recherche des membres nommés, un « avis de publicité aux associations pour le renouvellement des membres du CCAS de Chalais » a été affiché en mairie, communiqué et diffusé sur le site de la commune et l'application PanneauPocket. Après réception des différentes candidatures, le Maire procédera aux nominations des membres par arrêté.

Après avoir entendu cet exposé, deux listes sont proposées la Liste 1 composée de Mmes LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie, CONTAMINE Noémie, PLOUCHARD Florence et sur la liste 2 Mme RIET Laetitia

Le conseil municipal,
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,
À l'unanimité

DÉCLARE les membres :

- Mme LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie
- Mme PLOUCHARD Florence
- Mme CONTAMINE Noémie
- Mme RIET Laetitia

Élus pour siéger au sein du conseil d'administration du C.C.A.S. de la commune de Chalais.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE A CHALAIS, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Secrétaire de Séance

Olivier BLANCHETON

LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Département de la Charente

MAIRIE DE CHALAIS

Registre des Délibérations

Séance du jeudi 23 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois du mois d'avril, à vingt heures, en application des articles L.2121-10, et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, en séance publique, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHALAIS, sous la présidence de Monsieur Olivier BLANCHETON, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

Date de convocation : 10/04/2026

Présents : BLANCHETON Olivier, SAINT-LOUPT Muriel, CHANTEL Richard, LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie, BERTON Frédéric, CHARIERAS Béatrice, NEVEU Jérôme, PLOUCHARD Florence, PLOUCHARD Marc, ROBINEAU Christelle, RABOUTÉ Yannick, FAUVE Jennifer, RENARD Antoine, MALAN Laetitia, CHARBONNIER Dylan, CONTAMINE Noémie, MOTY Joël, RIET Laetitia

Absents/Excusés : CLAËS Marie

Pouvoirs : CLAËS Marie à RIET Laetitia

Madame LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil

Délibération : 44/2026

OBJET : PARTICIPATION POUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE SANTE PROCEDURE DE LABELLISATION

Rapporteur : ROBINEAU Christelle

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Le Maire précise que, pour les collectivités locales, participer à la protection sociale complémentaire, à l'instar de ce qui se pratique dans le secteur privé, c'est répondre au moins partiellement à un enjeu naturellement social, par une meilleure protection des agents dans les situations de demi-traitement, mais aussi de santé en favorisant notamment la prévention et l'accès aux soins lourds.

Selon les dispositions du Code Général de la Fonction Publique, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

Sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues ou vérifiée dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence.

Ainsi, le décret 2011-1474 du 8 novembre 2011, dispose que l'employeur peut choisir entre la convention de participation ou la labellisation dans le cadre du versement d'une aide sociale auprès des organismes de complémentaire santé et prévoyance.

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le 27/04/2026

ID : 016-211600739-20260423-DELIB44_2026-DE



La convention de participation dont le principe est la sélection d'un seul organisme de complémentaire labellisé, dans le cadre d'un appel à la concurrence lancé par la collectivité, permet une gestion plus unitaire du dispositif, mais l'agent n'a que le choix d'adhérer ou de ne pas adhérer dans ce cas.

La labellisation permet la portabilité de la participation d'une collectivité à une autre (détachement, mutation...), la liberté de choix par l'agent de sa complémentaire parmi les organismes dont les contrats sont labellisés (liste disponible sur le site de la DGCL) ; le dispositif peut être revu chaque année.

Dans les deux cas, les contrats et règlements devront, pour être éligibles à la participation des collectivités, respecter certains principes de solidarité.

Dans le domaine de la santé, après avoir recueilli l'avis du comité social territorial, la collectivité souhaite participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire.

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

Vu l'avis du comité social territorial en date du 09/03/2026, pour proposer le montant de participation à 15€ par agent,

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré
À 18 voix « pour » et 1 abstention

Dans le domaine de la santé, après avoir recueilli l'avis du comité social territorial, la collectivité souhaite participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire.

Il est décidé de fixer le montant mensuel de la participation à 15€ par agent.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE A CHALAIS, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Secrétaire de Séance

LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie

Olivier BLANCHETON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Département de la Charente

MAIRIE DE CHALAIS

Registre des Délibérations

Séance du jeudi 23 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois du mois d'avril, à vingt heures, en application des articles L.2121-10, et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, en séance publique, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHALAIS, sous la présidence de Monsieur Olivier BLANCHETON, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

Date de convocation : 10/04/2026

Présents : BLANCHETON Olivier, SAINT-LOUPT Muriel, CHANTEL Richard, LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie, BERTON Frédéric, CHARIERAS Béatrice, NEVEU Jérôme, PLOUCHARD Florence, PLOUCHARD Marc, ROBINEAU Christelle, RABOUTÉ Yannick, FAUVE Jennifer, RENARD Antoine, MALAN Laetitia, CHARBONNIER Dylan, CONTAMINE Noémie, MOTY Joël, RIET Laetitia

Absents/Excusés : CLAËS Marie

Pouvoirs : CLAËS Marie à RIET Laetitia

Madame LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil

Délibération : 45/2026

OBJET : CREATION D'UN COLOMBARIUM 12 PLACES SUR LE CIMETIERE DE SAINT-MARTIAL

Rapporteur : MOTY Joël

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de procéder à la création d'un colombarium au sein du cimetière communal afin de répondre à la demande croissante de concessions cinéraires.

Deux devis ont été sollicités et reçus :

- Société MONTAUBAN : montant de 6 617,88€ TTC pour la fourniture et pose d'un colombarium de 12 cases.
- Société MONTIGAUD : montant de 7684,80€ TTC pour la fourniture et pose d'un colombarium de 12 cases.

Après examen des offres, et au regard des critères de prix, il est proposé de retenir l'offre de la société MONTAUBAN.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

À 18 voix « pour » et 1 « abstention »

- **APPROUVE** la création d'un colombarium au cimetière communal ;
- **RETIENT** l'offre de la société MONTAUBAN pour un montant de 6 617,88€ TTC;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant ainsi que tout document relatif à cette opération ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE A CHALAIS, le jour, mois et an que dessus.

Secrétaire de Séance
LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie



Le Maire,
Olivier BLANCHETON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.



Département de la Charente

MAIRIE DE CHALAIS

Registre des Délibérations

Séance du jeudi 23 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois du mois d'avril, à vingt heures, en application des articles L.2121-10, et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, en séance publique, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHALAIS, sous la présidence de Monsieur Olivier BLANCHETON, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

Date de convocation : 10/04/2026

Présents : BLANCHETON Olivier, SAINT-LOUPT Muriel, CHANTEL Richard, LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie, BERTON Frédéric, CHARIERAS Béatrice, NEVEU Jérôme, PLOUCHARD Florence, PLOUCHARD Marc, ROBINEAU Christelle, RABOUTÉ Yannick, FAUVE Jennifer, RENARD Antoine, MALAN Laetitia, CHARBONNIER Dylan, CONTAMINE Noémie, MOTY Joël, RIET Laetitia

Absents/Excusés : CLAËS Marie

Pouvoirs : CLAËS Marie à RIET Laetitia

Madame LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil

Délibération : 46/2026

OBJET : CONTRAT DE MAINTENANCE CHAUDIERES BOIS/FIOUL ET SOUS STATIONS

Rapporteur : CHANTEL Richard

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune a fait installer deux nouvelles chaudières fonctionnant aux plaquettes bois et au fioul dans le bâtiment communal Salle TATI, par la société CARRARA.

Afin d'assurer le bon fonctionnement, la sécurité des installations et la pérennité de cet équipement, il est nécessaire de souscrire un contrat de maintenance auprès de la société CARRARA, installatrice de l'équipement.

Le contrat proposé comprend notamment :

- Visite hebdomadaire : contrôle visuel, relevés compteurs ;
- Les contrôles de sécurité réglementaires : analyse qualité d'eau, essai de sécurité, vérification étanchéité ;
- Entretien bimensuel : contrôle combustion, nettoyage filtre ;
- Entretien annuel en chauffe : réglages combustion, nettoyage foyers, ramonage, graissage ;
- Entretien annuel à l'arrêt : nettoyage complet, vidange circuit, calibrages sondes ;
- Les interventions de dépannage selon les conditions prévues au contrat, délai maximum de 4h.

La durée du contrat est fixée à **3 ans, sans reconduction**.

Le montant du contrat s'élève à **31 005 € HT, soit 37 206 € TTC**.

Suite à un échange avec la société CARRARA, celle-ci s'engage également à **prendre en charge gratuitement la maintenance de la chaudière située à la mairie**, selon les conditions définies au contrat.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré
À l'unanimité

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le 27/04/2026

ID : 016-211600739-20260423-DELIB46_2026-DE



- **APPROUVE** la souscription d'un contrat de maintenance pour la chaudière bois/fioul avec la société CARRARA ;
- **ACCEPTE** les conditions du contrat d'une durée de 3 ans, pour un montant de **37 206 € TTC**
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat ainsi que tout document relatif à cette affaire ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2026.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE A CHALAIS, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Secrétaire de Séance

LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie

Olivier BLANCHETON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Département de la Charente

MAIRIE DE CHALAIS

Registre des Délibérations

Séance du jeudi 23 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois du mois d'avril, à vingt heures, en application des articles L.2121-10, et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, en séance publique, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHALAIS, sous la présidence de Monsieur Olivier BLANCHETON, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **19**

Présents : **18**

Votants : **19**

Date de convocation : **10/04/2026**

Présents : BLANCHETON Olivier, SAINT-LOUPT Muriel, CHANTEL Richard, LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie, BERTON Frédéric, CHARIERAS Béatrice, NEVEU Jérôme, PLOUCHARD Florence, PLOUCHARD Marc, ROBINEAU Christelle, RABOUTÉ Yannick, FAUVE Jennifer, RENARD Antoine, MALAN Laetitia, CHARBONNIER Dylan, CONTAMINE Noémie, MOTY Joël, RIET Laetitia

Absents/Excusés : CLAËS Marie

Pouvoirs : CLAËS Marie à RIET Laetitia

Madame LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil

Délibération : 47/2026

Objet : Adhésion à l'Agence technique départementale de la Charente

Rapporteur : ROBINEAU Christelle

Vu l'article L 5511-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demande, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. »

Outre ses missions traditionnelles d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'assistance juridique, l'Agence intègre l'offre d'ingénierie numérique et informatique proposée, jusqu'en 31 Décembre 2017, par le SDITEC (Syndicat Départemental Informatique et Technologies de Communication).

Vu la délibération N°43-423-BP 2013 du conseil général de la Charente en date du 21 décembre 2012 proposant la création d'une agence technique départementale,

Vu la délibération N°14-001 de l'Assemblée générale constitutive de l'ATD16 en date du 6 février 2014 approuvant les statuts de l'agence technique départementale,

Vu la délibération N° 2017-11_R01 et son annexe, de l'Assemblée générale extraordinaire du 8 novembre 2017 modifiant les statuts de l'ATD16,

Vu le dernier barème de participation adopté par le Conseil d'Administration de l'ATD16,

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
A 18 voix « pour » et 1 « abstention »

DÉCIDE de souscrire à la mission optionnelle de l'ATD16 :

- **« Assistance sur logiciels JVS »**
[Finances, paie / RH, gestion des administrés...] incluant notamment :
 - L'assistance des utilisateurs à l'exploitation des logiciels proposés dans le cadre des partenariats négociés par l'ATD 16,
 - La formation aux logiciels,
 - La télémaintenance,
 - La participation aux clubs utilisateurs,
 - L'envoi de documentations et de listes de diffusion.

PRÉCISE que cette mission optionnelle sera exercée selon les dispositions et conditions énoncées dans les statuts et le règlement intérieur de l'ATD16, prévoyant un délai de préavis de deux années civiles pleines.

APPROUVE le barème prévisionnel des cotisations annuelles correspondantes.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE A CHALAIS, le jour, mois et an que dessus.

Secrétaire de Séance
LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie



Le Maire,
Olivier BLANCHETON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Département de la Charente

MAIRIE DE CHALAIS

Registre des Délibérations

Séance du jeudi 23 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois du mois d'avril, à vingt heures, en application des articles L.2121-10, et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, en séance publique, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHALAIS, sous la présidence de Monsieur Olivier BLANCHETON, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **19**

Présents : **18**

Votants : **19**

Date de convocation : **10/04/2026**

Présents : BLANCHETON Olivier, SAINT-LOUPT Muriel, CHANTEL Richard, LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie, BERTON Frédéric, CHARIERAS Béatrice, NEVEU Jérôme, PLOUCHARD Florence, PLOUCHARD Marc, ROBINEAU Christelle, RABOUTÉ Yannick, FAUVE Jennifer, RENARD Antoine, MALAN Laetitia, CHARBONNIER Dylan, CONTAMINE Noémie, MOTY Joël, RIET Laetitia

Absents/Excusés : CLAËS Marie

Pouvoirs : CLAËS Marie à RIET Laetitia

Madame LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil

Délibération : 48/2026

OBJET : CREATION EMPLOI – RECRUTEMENT CDD ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE – SERVICE ADMINISTRATIF

Rapporteur : BLANCHETON Olivier

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L332-23 ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré
À l'unanimité

- DE CREER 1 d'emploi temporaire :

- Motif du recours à un agent contractuel : article L332-23, accroissement temporaire d'activité du code général de la fonction publique,
- Durée du contrat : 6 mois (si l'accroissement temporaire d'activité : 12 mois maximum sur une durée de 18 mois consécutifs)

Temps de travail : 30H

Nature des fonctions : Administratif

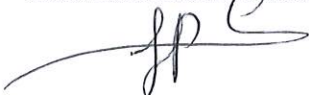
Catégorie hiérarchique : C

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le contrat de recrutement correspondant,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois ci-dessus créés seront inscrits au budget, chapitre 012.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE A CHALAIS, le jour, mois et an que dessus.

Secrétaire de Séance
LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie



Le Maire,
Olivier BLANCHETON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.